

[Skip navigation](#)

- 
- 
- 

- [Actuel](#)
- [Téléchargements](#)
- [Carrière](#)
- [Contact](#)

- [Système de filtration](#)
 - [Filtre à poche](#)
 - [INFA-JET AJN](#)
 - [Filtre à cartouche](#)
 - [Filtre à cartouche INFA-JETRON IPF](#)
 - [INFA-MINI-JET AJM](#)
 - [INFA-VARIO-JET AJV](#)
 - [Filtre à manche](#)
 - [INFA-VARIO-JET AJV](#)
 - [INFA-MINI-JET AJM](#)
 - [Filtre à lamelle](#)
 - [INFA-LAMELLEN-JET AJL](#)
 - [INFA-LAMELLEN-JET AJL Duo](#)
 - [Filtre HEPA](#)
 - [INFA-MICRON MKR](#)
 - [INFA-MICRON MPR](#)
 - [Filtre de secouer](#)
 - [INFA-MAT AM](#)
 - [INFA-BOY IFB](#)
 - [Filtre évent](#)
 - [Infa-Mat AM204](#)
 - [Infa-Vario-Jet IPV](#)
 - [Filtre évent INFA-JETRON AJP ..2](#)
 - [Filtre pour silos INFA-JETRON AJB](#)
 - [Filtre pour silos INFA-JETRON AJP](#)
 - [Applications spéciales](#)
 - [INFA-INLINE-FILTER INF](#)
 - [Sackschütte](#)
- [Solutions](#)
 - [Secteurs](#)
 - [Pierres, terre et minéraux](#)
 - [Ciment, chaux, plâtre](#)
 - [Acier, fer, métaux non-ferreux](#)

- [Nourriture](#)
- [Chimie, pharmacie](#)
- [Energie](#)
- [Recyclage, élimination des déchets](#)
- [Verre, industrie céramique](#)
- [Peintures, vernis, traitement de surfaces](#)
- [Plastiques](#)
- [Applications](#)
 - [Dépoussiérage de la production de comprimés](#)
 - [Dépoussiérage de vidage de sac](#)
 - [Dépoussiérage des convoyeurs](#)
 - [Dépoussiérage de recyclage des déchets](#)
 - [Dépoussiérage de poste de travail](#)
 - [Dépoussiérage de nourriture bébé](#)
 - [Dépoussiérage de verrerie](#)
 - [Dépoussiérage de bois](#)
 - [Dépoussiérage de mélange et remplissage](#)
 - [Dépoussiérage de résidus radioactifs](#)
 - [Dépoussiérage de recyclage](#)
 - [Dépoussiérage d'un déchargement de navire](#)
 - [Dépoussiérage de silo](#)
 - [Dépoussiérage de sécheur](#)
 - [Dépoussiérage fabrication d'acier](#)
 - [Dépoussiérage industrie du plastique](#)
- [Service](#)
 - [Prestations de services](#)
 - [Pièces de rechange](#)
 - [Téléchargements](#)
 - [Téléchargements](#)
- [Savoir-faire](#)
 - [Lexique du dépoussiérage](#)
 - [Dépoussiérage](#)
 - [Planification](#)
 - [Filtre statique](#)
 - [Filtre régénérable](#)
 - [Nettoyage du filtre](#)
 - [Protection contre l'explosion](#)
 - [Médias filtrants](#)
 - [Confinement](#)
 - [Dispositif légales](#)
 - [Glossaire](#)
 - [densites](#)
- [Entreprise](#)
 - [Sur nous](#)
 - [Job & Karriere](#)
 - [Histoire](#)
 - [Vidéos](#)

- [Infastaub actuel](#)
 - [Actuel.](#)
 - [Dates de salons](#)
 - [Newsletter](#)
 - [Contact](#)
 - [Infastaub GmbH](#)
 - [Infastaub dans le Monde](#)
 - [Formulaire de contact](#)
-
- [Actuel](#)
 - [Téléchargements](#)
 - [Carrière](#)
 - [Contact](#)
-
- [Infastaub.fr](#)
 - [Savoir-faire](#)
 - [Lexique du dépolluage](#)
 - [Dispositif légales](#)

[Sécurité au travail](#)

Sécurité au travail

MAK-Wert et BAT-Wert

Le nouveau GefStoffV ne connaît que les valeurs limites basées sur la santé, appelées limite de poste de travail - AGW et limite biologique - BGW. Les anciennes désignations MAK et valeurs BAT peuvent et doivent continuer à être utilisées comme variables indicatives et d'orientation jusqu'à la mise en œuvre complète de la nouvelle ordonnance sur les substances dangereuses.

La concentration maximale sur le lieu de travail (valeur MAK) indique la concentration maximale admissible d'une substance sous forme de gaz, de vapeur ou de matières en suspension dans l'air (respiratoire) du lieu de travail, à laquelle aucun risque pour la santé n'est à craindre, même si la concentration est habituellement 8 heures par jour, un maximum de 40 (42) heures par semaine est exposé (fonctionnement par équipes).

La concentration maximale admissible d'une substance de travail dans le système est la valeur de tolérance de la substance de travail biologique (valeur MTD).

Le sang, le plasma, l'urine ou l'air respirable de l'homme décrit, dans lequel, selon les connaissances actuelles, la santé des

Les gens ne sont pas blessés. Les valeurs de MTD ne peuvent pas être données pour les substances cancérigènes.

Valeur TRK

La valeur de la concentration de référence technique (TRK) indique la concentration d'une substance dans l'air du lieu de travail sous forme de gaz, de vapeur ou de matières en

suspension, à utiliser comme guide des mesures de protection à prendre et du contrôle métrologique sur le lieu de travail.

La valeur TRK a été donnée pour les substances cancérogènes, suspectées et mutagènes pour lesquelles aucune valeur MAK ne pouvait être donnée.

Limite d'exposition professionnelle et valeur limite biologique

Depuis le 1er janvier 2005, un nouveau concept de valeur limite est entré en vigueur avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les substances dangereuses. Le nouveau GefStoffV ne connaît que les limites basées sur la santé, appelées limite de poste de travail - AGW et limite biologique - BGW.

TRGS Règles techniques pour les substances dangereuses

Les Règles techniques pour les substances dangereuses donnent l'état de la technique, la médecine du travail et l'hygiène, ainsi que d'autres connaissances fiables sur les activités impliquant des substances dangereuses, y compris leur classification et leur étiquetage, ainsi que les règles correspondantes concernant la fourniture et l'utilisation des équipements de travail et le fonctionnement des installations nécessitant une surveillance.

[Protection des émissions](#)

TA-Luft

Instructions techniques pour garder l'air pur Luft (TA-Luft)

Les instructions techniques sur la prévention de la pollution de l'air (TA Luft) constituent un règlement administratif de la loi fédérale sur la lutte contre les émissions (BImSchG). La base légale du TA Luft est le § 48 BIm-SchG.

Le TA-Luft a pour objectif de protéger le grand public et le voisinage des effets néfastes de la pollution de l'air sur l'environnement et de prévenir les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur l'environnement, afin de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement.

Pollution

Les pollutions au sens du TA-Luft sont des polluants atmosphériques présents sur l'homme, les animaux, les plantes, le sol, l'eau, l'atmosphère ou les biens culturels et matériels.

Emission maximal pour la protection de la santé humaine:

Produit/Groupe	Concentration $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Durée moyenne
benzène	5	annuel
plomb et ses composés inorganiques en tant que composants particuliers (PM10), donné comme PB	0,5	annuel

Produit/Groupe	Concentration $\mu\text{g}/\text{m}^3$	Durée moyenne
particules(PM_{10})	40	annuel
	50	24H
particules($\text{PM}_{2,5}$)	25	annuel
	50	annuel
	125	24H
dioxyde de soufre	350	1H
	40	annuel
	200	1H
dioxyde d'azote	10	annuel
tétrachloréthène		

Source: TA-Luft, Novellierungsentwurf Stand: 16.07.2018

Emission

Les émissions au sens de TA-Luft sont les polluants atmosphériques émis par une installation, définis comme suit:

- masse de substances émises, basée sur le volume
- de gaz d'échappement standard (0 ° C, 1013 hPa) en concentration massique en unités de g / m^3 ou de mg / m^3
- Masse des substances émises, exprimée en temps sous forme de débit massique en unités kg / h , g / h ou mg / h

Le degré de réduction des émissions est le rapport entre la masse émise dans les gaz d'échappement d'un polluant atmosphérique et sa masse dans les gaz bruts.

Les valeurs d'émission constituent la base des limites d'émission.

Valeurs limites d'émission de certaines substances selon TA-Luft en vigueur (à partir de 2002 /2017)

		Concentration de masse m_k en mg/m^3		Débit massique m_s en g/h	
		2002	2017	2002	2017
Total poussière, poussière fine		20	20	200	200
	Classe I: Hg, TI	0,05	0,01	0,5	0,05
Substances inorganiques en forme de poussière	Classe II: Pb, Co, Ni, Se, Te	0,5	0,5	2,5	2,5
	Classe III: Sb, Cr, Cyanures, fluorures, Cu	1	1	5	5

Substances inorganiques gazeuses	Classe I: exemple arsine	0,5	0,5	2,5	2,5
	Classe II: exemple chlore	3	3	15	15
	Classe III: exemple amoniaque	30	30	15	15
	Classe IV: exemple oxyde de soufre	350	350	1800	1800
Substances organiques	Carbone total	50	50	500	500
	Classe I	20	20	100	100
	Classe II	100	100	500	500
	Classe I : exemple arsenic	0,05	0,05	0,15	0,15
Substances cancérrogènes	Classe II : exemple acrylonitrile	0,5	0,5	1,5	1,5
	Classe III : exemple benzène	1	1	2,5	2,5

* si m_s (Débit massique) $> 0,4 m_s$ est m_k (concentration de masse) = 10

Exigences générales pour le contrôle des émissions (poussières totales, y compris les particules) :

Les émissions de poussières contenues dans les gaz d'échappement ne doivent pas dépasser le débit massique de 0,20 kg / h ou la concentration massique de 20 mg / m³. Même si un débit massique de 0,20 kg / h est maintenu ou tombé en dessous, la concentration massique de 20 g / m³ dans les gaz d'échappement ne doit pas être dépassée (TA-Luft). À l'heure actuelle, une refonte de TA-Luft est en cours de conception.

Dans la TA-Luft, vous trouverez entre autre des valeurs contraignantes pour les émissions de poussières autorisées dans les gaz d'échappement, qui peuvent également être liées à l'air évacué par les gaz d'épuration des filtres.

Place du marché

Vous trouvez le marché pour les appareils de filtration d'occasion [ici](#).

[Téléchargements](#)

Vous trouvez [ici](#) toutes les instructions ainsi que les fichiers de PDF importants.

[Dates des salons](#)

Vous trouvez [ici](#) toutes les dates de salons prévus.

Newsletter

Abonnez-vous à notre newsletter [ici](#).

Systèmes de filtrations

- [Filtre à poche](#)
- [Filtre à cartouche](#)
- [Filtre à manche](#)
- [Filtre à lamelle](#)
- [Filtre HEPA](#)
- [Filtre de secouer](#)
- [Filtre évent](#)
- [Applications spéciales](#)

Solutions

- [Secteurs](#)
- [Dépoussiérage de la production de comprimés](#)
- [Dépoussiérage de vidage de sac](#)
- [Dépoussiérage de recyclage des déchets](#)
- [Dépoussiérage de nourriture bébé](#)
- [Dépoussiérage d'un déchargement de navire](#)
- [Dépoussiérage de silo](#)
- [Dépoussiérage fabrication d'acier](#)

Service

- [Prestations de services](#)
- [Pièces de rechange](#)
- [Téléchargements](#)

Connaissance de dépoussiérage

- [Lexique du dépoussiérage](#)
- [Planification](#)
- [Filtre régénérable](#)
- [Filtre statique](#)
- [Protection contre l'explosion](#)
- [Médias filtrants](#)
- [Dispositif légales](#)

Entreprise

- [Histoire](#)
- [Contact](#)

L'actualité

- [Actuel.](#)
- [Newsletter](#)
- [Dates de salons](#)

Interlocuteur

- [Infastaub GmbH](#)
- [Infastaub dans le Monde](#)

Contact

Infastaub GmbH

Niederstedter Weg 19
61348 Bad Homburg v.d.H.
Tel.: +49 6172 3098-0
Fax: +49 6172 3098-90

[infa\(at\)infastaub.fr](mailto:infa(at)infastaub.fr)

- [Mentions légales](#)
- |
- [Confidentialité](#)
- |
- [Hinweisgebersystem](#)
- |
- [Conditions commercial](#)
- |
- [Plan du site](#)

Copyright © Infastaub GmbH